



Province de Québec
MRC des Laurentides
Municipalité du Canton d'Amherst

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSIGNÉ, QUE :

Dépôt du rapport financier 2023
et du rapport de l'auditeur

Le rapport financier 2023 et le rapport de l'auditeur transmis en vertu de l'article 966.5 du *Code municipal du Québec*, pour l'exercice financier 2023, seront déposés à la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le lundi 13 mai 2024 à 19 h 30, conformément à l'article 176.1 et 176.2 du *Code municipal du Québec*.

DONNÉ À AMHERST, CE 7^{ième} JOUR DU MOIS DE MAI 2024

Martin Léger
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité d'Amherst, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 7^{ième} jour du mois de mai, entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne certificat ce 7^{ième} jour du mois de mai 2024.

Martin Léger
Directeur général et greffier-trésorier